

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **6 avril 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Frédéric SERAGER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Jean-François BARRIER (représenté par Louis ESTEVES), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-Louis PRAX (représenté par Michel COSNIER)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_018 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS COMMUNAUTAIRES - PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT ET SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT 2023 DU BUDGET PRINCIPAL **Rapporteur : Madame Maryline MONTEILLET**

A travers sa compétence Tourisme, le Budget Principal de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) contribue au financement du Budget Annexe des Campings Communautaires dans le but de favoriser le développement touristique sur le territoire de la CABA.

Ce soutien se justifie afin de pratiquer des tarifs adaptés à la clientèle, d'organiser des animations à même de favoriser la fidélisation des usagers et la découverte par ceux-ci de l'ensemble du territoire communautaire, de mettre en place une sécurité renforcée durant le Festival Éclat, d'assurer une période d'ouverture des 3 sites excédant sensiblement la seule saison estivale et de financer les investissements nécessaires au maintien du classement et de la qualité de ces trois sites (Camping de la Cère à Arpajon-sur-Cère, Camping de l'Ombrade à Aurillac et Camping du Moulin à Jussac).

Le chiffre d'affaires global réalisé en 2022 par les campings communautaires est en augmentation par rapport à 2021 mais il n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant crise sanitaire. Il est vrai que, l'été dernier, les travaux du Camping de l'Ombrade ont induit une limitation de sa période d'ouverture et de sa capacité d'accueil, ce qui ne sera pas le cas

cette année.

Pour autant, il apparaît nécessaire de maintenir la subvention de fonctionnement allouée à ce secteur à son niveau de 2022 afin de reconstituer un fonds de roulement plus satisfaisant.

A travers la présente délibération, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser, pour ces motifs, le versement au titre de l'exercice 2023, d'une participation du Budget Principal au fonctionnement du Budget Annexe des Campings, dont le montant est fixé au maximum à 100 000 €. Ce montant pourra être ajusté à la baisse par l'ordonnateur, notamment en cas de recettes commerciales supérieures aux prévisions.

Concernant l'investissement, le projet de restructuration du Camping de l'Ombrade est désormais bien engagé et a déjà vu l'ouverture de l'aire permanente de campings-cars au second semestre 2022. L'implantation d'Habitations Légères de Loisirs (HLL), en sus de la restructuration complète des espaces dédiés aux tentes et caravanes et des locaux d'accueil, va s'achever au cours du 1^{er} semestre 2023. Ce programme ne peut cependant être réalisé qu'avec un concours financier exceptionnel du Budget Principal en sus des aides déjà obtenues. Il est donc proposé de verser une subvention d'équipement du Budget Principal d'un montant plafond de 100 000 € au titre de l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

62 pour
2 contre

- d'approuver, dans les conditions et pour les motifs exposés au présent rapport, le versement depuis le Budget Principal vers le Budget Annexe des Campings d'une participation de fonctionnement d'un montant maximal de 100 000 € et d'une subvention d'équipement d'un montant plafond de 100 000 € au titre de l'exercice 2023 ;

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération, les crédits nécessaires étant inscrits respectivement aux comptes 657364 et 2041642, fonction 95, du Budget Principal.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.